

"So H. Vetter Statthalter und Landshauptmann [Johann Franz] L a n d w i n g³
an folgenden sorten bezahlt in frauenfeld den 13. Juli 1739":

"4 alte Louis d'or a 9 1/2 gl.	38 gl.
10 Mirleton a 9 gl. 10 ss	92 gl. 20 ss
15 schiltlin duplonen a 12 gl.	180 gl.
80 gantze palm Zwegthaler a 3 gl.	240 gl.
100 halbe palm Zwegthaler a 1 1/2 gl.	150 gl.
an 5 bätzler einem 10 und einem 4 schillinger	<u>42 gl. 14 ss"</u>
[Total]	742 Gl. 34 ss

- 1) Als Dokument Nr. 13 bezeichnet.
- 2) Es dürfte sich um Lehensgüter in Oberrüti handeln. Vgl. Gruber/Frauenthal 386f, Urbar von 1737, wo genau diese Mengen angegeben sind.
- 3) Landschreiber der Obern Freien Aemter war damals Ludwig Landtwing, der aber offenbar noch 1739 durch seinen Vater Johann Franz Landtwing vertreten wurde, vgl. EA VII 1, 949, Art. 63.

Original - AH 43, 95

41

[18. Jh.]

A

AUSZUG AUS DEM MILITAERREGLEMENT FUER IN FRANZ. DIENSTEN STEHEN-
DE EIDG. TRUPPEN

...¹ "Il faut aussy pretter Ses soins pour que Soldat soit munie de piquets et fourches pour qu'il puisse ausitot arivé au Camp dresser Leurs tentes, cette petite precaution devient tres utile Lorsqu'il fait un tems de pluye, ou faut de s'etre pourveû de piquet le soldat demeure a l'air du tems a se morfondre

Remarque

Comme le Soldat n'est pas trop en etat de se fournir sur l'argent de Son prest de tout les petits ustencilles, que J'ay parlé cydevant, Le Capitaine ne doit point hesiter a luy faire ces avances et le secourir en ses besoins, c'est ce qui met le Soldat en etat de faire ordinaire en arivant au Camp, cela est Es-sentielle pour une Entré de Campagne, que le Soldat ne trouve aucun Jardinage, Car La difficulté de vivre et depourveu de secour En ses besoins le Soldat peut se determiner a la desertion, ou prendre une maladie pour donc eviter un si grand mal dans une troupe, l'on ne sçauroit y donner trop d'attention et ces soins tourneront a l'avantage meme du Capitaine

Propositions du Camp d'un Bataillon Suisse

Le frond d'un Bataillon pour camper doit avoir 100 pas, y compris l'interval

d'un Bataillon a l'autre. Sçavoir[:]

Pour 6 rues de compagnies a 6 pas chaques	36
pour 6 doubles rangs a 7 pas	42
<u>Le grand Intervalle</u>	<u>22</u>
[Total:]	100 pas évalué 3 pieds

Comme Jl arive tres Souvent qu'on donne plus ou moins de terrain par Bataillon qu'il est propose icy, Jl faudra diminuer ou augmenter ce frond sur les rues des compagnies et intervalles d'un Bataillon a l'autre, sans toucher aux doubles rangs, dont le frond de 7 pas ne sçauroit etre diminué, parsque Les cul de lampe des tentes s'ecroiseroient, et si on augmentoit cette distance Cela rendroit le camp defectueux

Le fond a 8 tentes Sera de 24 Pas.

Au moyen de quoy Jl se trouve une distance de 2 pieds 6 pouces, qui est un pas commun d'une tente a l'autre pour que Soldat puisse y pratiquer des rigoles pour l'ecoulement des eaux de pluye, qui Souvent incomodent vers L'arriere Saison

toutes les tentes du frond feronts faces aux faisceaux d'armes, et celles du fond faces a la queux ou cuisinnes, toutes les autres faces aux rues de compagnies

Le fond du Camp sera distribué comme il Suit[:]

des tentes du fond aux cuissinnes	10 pas
des Cuisinnes aux vivandiers	10
des vivandiers aux officiers Subalternes	20
des Lieutenants aux Capitaines	20
des Capitaines a l'etat major	30

Distribution de la teste du Camp en avant[:]

des tentes du frond aux faisceaux d'armes	8 pas
Les drapeaux entre les faisceaux et le frond placé au doubles rangs de chaque Compagnie	
Du frond a la garde du camp en avant	130
de la garde du Camp aux Latrines	20

Les Regimens Campé en Seconde Ligne marqueronts La garde du Camp a la queux de chaque Bataillon a 35 pas de la tente des Commandants de Bataillon. Les Latrines a 20 pas au dela.

Les faisceaux d'armes du piquet et des grenadiers Seronts placé Sur les deux derniers rangs de la droite et de la gauche de chaque Bataillon d'alignement avec les drapeaux.

On fait construire au Centre du Regiment en avant une Chappelle de feuillages ou L'aumonier dit Sa messe, Pour l'ordinnaire les Tambours sonts chargé de la construction.

On fera tracer aussy des alignement a 16 pas en avant de chaque Battaillon, Pour y ranger La troupe et les gardes ordinaires en Bataille.

La figure ou plan cy Jointe donnera une Juste idée de la situation d'un Regiment de 3 Battaillon Campé, en frond de Bandiere, La figure est reduitte aux proportion cydevant donné Selon l'echelle du plan

Entré de Campagne[:]

1. Les Regiments Suisses faissants route pour aller d'une garnison en une autre ou pour Se rendre a l'armée, marchent par Battaillon, La compagnie des grenadiers a la teste et le piquet a la queue Les Capitaines a la teste et les Capitaines Lieutenants a la queue, les lieutenants partagé aux divisions Selon leurs rangs d'ancienneté, les drapeaux a la division du centre, les tambours Seronts partagé par moitié et Se placeront a la Premiere et derniere division du Battaillon entre le 3 et 4^{eme} rang.
Chaque Piquet Sera de 48 hommes, deux Sergens, un tambour, un Lieutenant et un Capitaine pour Commander le tout, qui Sera a celui du premier Battaillon pour etre apporté de recevoir les ordres du Colonel ou commandant le Regiment. Mrs. les officiers et Sergens auronts Soins de faire tenir les Soldats dans leurs rangs. et ceux du piquet feronts Serres les traineurs du Battaillon
2. Lorsque le Regiment Sera apporté du rendez vous designé pour former l'armée, le Commandant du corp donnera avis de Son arivé au general, et a l'intendant, de la force du Regiment du lieu d'où il est party, pour que le general puisse luy adresser des ordres, et l'intendant pourvoir a Sa Subsistance, le major en informera aussy le major general.
3. quand le Regiment devra Camper, Le major, deux aydes majors et 2 lieutenants du Regiment prennent les devant pour aller au Campement, et feronts marcher avec eux, les fourriers et fourriers Schatz munies de fiches et des cordeaux, dont nous avons cydevant parlé, pour marquer le camp au terrain que le major general de l'armée leurs indiquera ou distribuera. les majors de piquet Suiveronts le marechal de camp de jour lorsqu'il ira poster les gardes autour du Camp Etablie pour la Seureté de l'armée, il aura Soins d'en tirer un etat exacte de l'endroit ou elles Sonts poste et de quel Brigade
4. L'allignement du Camp réglé Sur les points de Vue donné par le major general et le terrain de chaque Regiment distribué, le major et aydemajors donneronts des ordres aux fourriers pour que le camp Soit marqué, Selon les proportions cydevant donne, et d'observer de laisser a la gauche de

chaque Bataillon la distance de 20 ou 30 pas pour le grand interval et si on marque par la gauche on laisse l'interval a la droite.

5. Lorsque le Camp Sera marqué les majors ordonneronts au fouriers et fouriers Schatz d'empêcher que personne ne passe dans le Camp, et de dresser les faisceaux d'armes, de faire passer les troupes et les Equipages par les grands intervalles, le major detachera aussytot les deux Lieutenants pour aller audevant, l'un des gros equipages, et l'autre des Chevaux de bats, pour les conduire aux endroits marqué, et un des aydes major au devant du Regiment, pour rendre compte au commandant du Regiment de la Situation du camp, et doit y conduire en droiture le corp. le major et l'aydemajor qui est avec luy S'informent des maisons qui Se trouvent deriere le camp, qu'il at Soins de marquer pour le colonel, et Lieutenant colonel, a moins qu'ils Soyent destiné pour les officiers generaux de l'armee.
6. Le major visitera aussy bien exactement les environs du Camp, S'il y a des Ruisseaux, pontiques, chemins ereux [?], fossés, ravines, bois et autres Situations avantageuses, a la Seureté Du Camp, pour en informer Son Brigadier ou colonel commandant pour qu'il puisse prendre les precautions necessaires a la Conservation du poste, de meme que pour contenir le Soldat et valets fourageurs.

Arivant au Camp[:]

7. Desque les Regimens arrivent au Camp, les majors les metteront en bataille a la Teste du terrain que chaque Bataillon doit occuper, et Si le Regiment devoit fermer la gauche de la ligne, on le mettera En bataille en colomme renversé.
8. Lorsque chaque Bataillon aura été mis en bataille a la teste de Son camp on fera deffence aux Soldats de Sortir du camp pour aller au bois a la paille Sans y etre conduit en bon ordre par des officiers ou des Sergens, on avertira les Sergens de Semaines des distributions qui Seronts faites a la troupe Lorsque le camp Sera dressé, on fera ...tir² un fourier et fourier Schatz pour aller a l'ordonnance chez le major general, Les gardes et detachemens pour les officiers generaux, en Suite on fera monter la garde du Camp, qui Sera de 18 hommes, un Sergent et un tambour, et l'on remplacera le piquet. Le major fera faire demie tour adroit a Son Regiment presenter les armes et marche, a l'exception des piquets qui restent a la teste du Camp, a 15 pas des faisceaux d'armes Jusqu'a la retraite. Les Enseignes planteronts les drapeaux a la teste des doubles rangs de chaque

Compagnie comme il est dit cydevant, le caporal de piquet y fera poser Sur le champ des Sentinelles le Sabre a la main. les officiers et Sergens obligerons les Soldats de poser les armes aux faisceaux de leurs compagnies et feronts tendre diligement les tentes bien aligné de toute façon et d'empêcher que personne ne Se campe dans les intervalles.

9. desque les Soldats auronts tendûe leurs tentes on fera assembler un homme par tente pour aller au bois et la paille qui Seronts conduit par des officiers et Sergens, qu'on instruira des endroits ou Jl faut mener le Soldat, qui Seronts ramené en bon ordre, on fera creuser aux endroits marqués les latrines par les prevots des Compagnies et quelques Soldats commandé pour cet effet, on y fera mettre un appuy entouré de feuillages. les majors auronts Soins aussy de faire marquer un Endroit éloigné du Camp, aux vivandiers pour tuer les bestiaux et de faire enterer Soigneusement les trippailles pour empêcher L'infection au Camp. le grand prevots doit y preter Son attention on fera Balayer le camp tous les matins par les Soldats et prevots, dans les rues et a la teste depuis le frond de bandiere, Jusqu'à 20 pas en avant, et d'empêcher que le Soldat ne fasse du feu ailleurs qu'aux endroits marqué pour les Cuissinnes.
10. Les officiers majors feronts faire les communications necessaires pour Se comuniquer avec les troupes Campé tant a leur droite qu'à leurs gauche, que pour marcher en avant et en arriere Sans avoir egard ny au tems ny a la fatigue du Soldat, on commandera par Corvé le nombre d'hommes necessaires pour les travaux.

De L'ordre[:]

11. les majors de brigade ironts a l'ordre chez le major General a l'heure indiqué pour y Ecrire l'ordre qu'il leurs dictera, ainsy que les details qui Concernent leurs brigade, dela ira en faire Lecture a Son brigadier et de qui jl recevra les ordres particuliers touchant la discipline Et la regularité du Service.
12. les majors et aydes majors des Regiments iront a l'ordre chez leurs major de brigade, qui le leurs dictera avec le details concernant le Service de leurs Regiment dela le major ira porter le meme au Colonel ou celui qui commande, chaque ayde major a Son commandant de bataillon Jls leurs feronts la lecture de l'ordre et ensuite iront le donner au Regiment.
13. Lorsque les majors voudront distribuer l'ordre, le tambour de piquet de chaque Regiment battera a l'ordre, les Sergens et caperaux formeronts le

cercle, dans le centre de leurs Regiments a 20 pas des faisseaux, par rangs de compagnies le major ou aydemajor Expliquera l'ordre aux Sergens, et ce qu'ils auronts a executer, Il nomera les officiers commandé, tant pour les gardes detachemens, que pour remplacer le piquet, donnera le mot, et leurs recommandera les attentions les plus necessaires. ensuite les Sergens de Semaines Conviennent entres eux de ce que chacun doit fournir de Sa compagnie de Sergens et Soldats pour les detachemens et gardes. de la vonts porter l'ordre a leurs officiers. et repetteronts ce qui aura été dit a l'ordre.

De la discipline et propreté du Camp[:]³"

1) Einleitung fehlt. 2) Text zerstört. 3) Text bricht ab.

In franz. Sprache - AH 43, 96-99 - Blatt 98 und 99 leer

42

1730/31

A

RECHNUNG¹ DER LANDSCHREIBEREI² DER OBEREN FREIEN AEMTER VOM
24. JUNI 1730 - 24. JUNI 1731

Diese Rechnung fiel ins zweite Regierungsjahr von Landvogt Johann Heinrich Marti, Landammann von Glarus.

Einnahmen an Schreibtaxen:	Gl.	ss
Juni 1730		
- Franz Josef Pfenniger [?] von Luzern, Gantbrief	1	
- Lukas Meyer von Meienberg, Attestation	1	20
Juli [1730]		
- Karl Hägi von Laufenberg, Gültbrief von 200 Gl.	2	30
- Sebastian Weber von Auw, "Schadloshaltung per 56 gl."		30
August [1730]		
- "Auskauff per 3250 gl. Zahlen die Villigern zu Meyenberg"	5	30
- Meister Josef Suter von Auw, Gültbrief von 200 Gl.	2	30
- Werner Rupp von Auw, Vermächtnis von 200 Gl.		30
- Peter Bütler von Auw, Auskaufbrief von 225 Gl.		35
- Meister Hieronymus Huwiler von Auw, Kaufbrief von 825 Gl.	1	
- Anton Komzie von Abtwil, Kaufbrief von 430 Gl.		30
- Derselbe, Gültbrief von 200 Gl.	2	30
- Paul Burkart von Wiggwil, Gültbrief von 200 Gl.	2	30
- Jakob Räber von Hitzkirch, Gültbrief von 200 Gl.	2	30
- Josef Düggele von Aesch, Aufschlagbrief von 140 Gl.	1	30
- Johann, Simon und Kaspar Müller von Hämikon, Gültbrief von 600 Gl.	7	30